



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-320

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2016

# Sommaire

**Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2016-12-15-005 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des  
Particuliers du 16ème Auteuil (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2016-12-15-005

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts  
des Particuliers du 16ème Auteuil



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris**

**POLES DE GESTION FISCALE**

**SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS  
DE PARIS 16<sup>ÈME</sup> AUTEUIL**

12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16

**Arrêté portant délégation de signature**

Le comptable, Monsieur Didier COLOMBE responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 16<sup>ème</sup> Auteuil ;  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Pierre LANTERI**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil,
- **Madame Joëlle PIRIOU** et **Messieurs Youssef ELMIR** et **Aurélien GONZALEZ**, inspectrice et inspecteurs des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjoint,

**à l'effet de signer :**

- 1°) dans la limite de **76 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **76 000 €** ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les avis de mise en recouvrement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les **décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, à :**

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>GRADE</b>	<b>LIMITE DES DECISIONS CONTENTIEUSES</b>	<b>LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES</b>
M. ELMIR Youssef	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. GONZALEZ Aurélien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme PIRIOU Joëlle	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BANOR Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme GEFFROY Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LEBORGNE Jean-Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme RASCAR Zélia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ALOGUES Mathieu	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme ANNOULD Aurélie	Agente administrative des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. ARCACHE Cyril	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. COSTA Raphaël	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. DE LOS SANTOS Alexis	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. GRAND-CHAVIN Arnaud	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. LANNOYE Sébastien	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme LAURENCE Marie-Alice	Agente administrative des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MOINARD Christine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. PHAM Chi Quoc	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme REGNIEZ Tiffany	Agente administrative des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme SAAID Taandhoiti	Agente administrative des finances publiques	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, à :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
M. ELMIR Youssef	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. GONZALEZ Aurélien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme PIRIOU Joëlle	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BANOR Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. ESPINOSA Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme LAMRAIDI Hannane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. LEROUX Richard	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme DELARUELLE Pascale	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
M. LEFEBVRE Adrien	Agent administratif des finances publiques	2 000 €
M. MICHAUD Jean-Baptiste	Agent administratif des finances publiques	2 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) Les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

aux agents désignés ci-dessous :

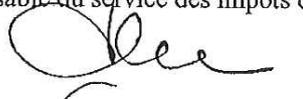
NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
M. ELMIR Youssef	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. GONZALEZ Aurélien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme PIRIOU Joëlle	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. BANOR Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. ESPINOSA Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme LAMRAIDI Hannane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. LEROUX Richard	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MAZZOCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme DELARUELLE Pascale	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
M. LEFEBVRE Adrien	Agent administratif des finances publiques	2 000 €
M. MICHAUD Jean-Baptiste	Agent administratif des finances publiques	2 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Agent administratif principale des finances publiques	2 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 15 décembre 2016,

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,



Didier Colombe

Administrateur des Finances publiques